



**L'Amicale des Anciens d'Outre-Mer et  
Anciens Combattants des Troupes de Marine de l'Hérault**  
dite ATDM34

*Procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire et  
extraordinaire du 28 janvier 2012 à Castries*

**1. Ouverture de l'AG par le président :**

45 présents + 25 pouvoirs/soit **70 pour un quorum minimum de 29**

- Remerciements à vous tous d'être ici, à nos Grands Anciens, à tous ceux venus de loin, à nos convalescents, à Claude DESMERGERS, Andy RAKOTO. Merci aussi à tous ceux qui ont répondu... pour s'excuser.
- Merci à René FINOSKI pour l'organisation et l'accompagnement des conjoints dans la visite du Rucher-école de Fondespierre. Merci à tous ceux, qui ont participé et travaillé à l'organisation de notre AG.
- Merci à JY FEVRIER pour son l'Exposition « dite humide » sur la « jeune Armée 1870/1914 »: avec des dessins de Louis TRINQUIER et des aquarelles de M. PATY
- Nos invités : Bernard ADELL, fondateur et propriétaire du musée des Sahariens au Crès avec son épouse.

**HOMMAGE A NOS MORTS**

**José DESMERGERS, Jacques GOUJAT, Henri PIBOULEAU**

Nos camarades « **MORTS POUR LA FRANCE** »

**PARENTS & AMIS**

MINUTE DE SILENCE

- **Témoignage de sympathie** : à tous nos blessés au combat, à leur famille et celles de nos morts, à nos Anciens, à ceux qui sont hospitalisés, à nos malades
- **Carnet Rose** : **Marie-Awa** fille de **Daniel SAIDI**, **Alrick** petit-fils de **Gérard Bihan**, **Lisa** onzième arrière petite fille de **Juliette DRUINOT**, **Antoine** cinquième petit enfant de **Marie/Jean Louis LAPORTE**.

**A l'honneur en 2011**

**Ordre Nationaux**

- **Officier de la Légion d'Honneur** : l'Adjudant Chef (er) Jacques BOUTHIER,

**Divers**

- **Diplôme d'honneur de porte-drapeau** Adjudant Chef (er) Roger RAYBOIS
- Georges BARTOLI et Jean Pierre BRISSE sont **élus au Conseil Départemental des Anciens Combattants "O.N.A.C."** au titre des opérations postérieures au 2 juillet 1964.

**Mérite colonial :**

- Madame Juliette DRUINOT (promotion 2011)
- Madame Claude DESMERGERS (promotion 2012)
- Monsieur le député Jean Pierre GRAND (promotion 2012)
- Adjudant-chef (ER) Guy MEUNIER (promotion 2012)

## 2. Rapport du trésorier

### SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2011

TITRES	DEBIT		CREDIT		SOLDE	
	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV
<b>REPORT</b>			<b>3296.78</b>	<b>3296.78</b>	<b>3296.78</b>	<b>3296.78</b>
COTI ATDM			1522.50	1812.50	1522.50	1812.50
COTI ANNEE A +1			18.00		18.00	
COTI FEDERATION	-367.50	-437.50	367.50	437.50		
<b>S/T COT</b>	<b>-367.50</b>	<b>-437.50</b>	<b>1908.00</b>	<b>2250.00</b>	<b>1540.50</b>	<b>1812.50</b>
REPAS	-7057.00	-5800.00	7051.00	5800.00	-6.00	
BAZAR	-350.00	-300.00	82.00	300.00	-268.00	
DAMIER			998.00	700.00	998.00	700.00
<b>S/T ACTIV ASSOC</b>	<b>-7407.00</b>	<b>-6100.00</b>	<b>8131.00</b>	<b>6800.00</b>	<b>724.00</b>	<b>700.00</b>
DONS			881.50	500.00	881.50	500.00
STAG ETRANG						
F SOLIDAR + EVEN PART	** -728.90	-1500.00	280.00		-448.90	-1500.00
<b>S/T ACTION SOCIALE</b>	<b>-728.90</b>	<b>-1500.00</b>	<b>1161.50</b>	<b>500.00</b>	<b>432.60</b>	<b>-1000.00</b>
REPRESENT	-1834.25	-1500.00			-1824.25	-1500.00
CORRESPOND	-656.00	-700.00			-656.00	-700.00
COPIES	-460.36	-700.00			-460.36	-700.00
FOUR BUR	-638.89	-1000.00			-638.89	-1000.00
ASSURANCE	-110.32	-150.00			-110.32	-150.00
<b>S/T FRAIS GENERAUX</b>	<b>-3699.82</b>	<b>-4050.00</b>			<b>-3699.82</b>	<b>-4050.00</b>
SUBVENTIONS			415.00	415.00	415.00	415.00
<b>TOTAL</b>	<b>12203.22</b>	<b>12087.50</b>	<b>14912.28</b>	<b>13261.78</b>	<b>2709.06</b>	<b>1174.28</b>

## 3. Rapport de la commission d'apurement des comptes par Maurice ANDREY

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué le 13 janvier 2012 le contrôle des comptes de l'association à l'exercice budgétaire clos le 31 décembre 2011. Les investigations ont été conduites afin d'apprécier l'application de la réglementation comptable ainsi que la rigueur des chiffres enregistrés. J'ai pu procéder :

- au contrôle des opérations réalisées, de leur enregistrement et de la concordance entre celui-ci et les pièces comptables,
- à la vérification des chèques, des relevés de comptes et du solde au 31 décembre 2011.

Les comptes annuels de l'association qui vous ont été présentés sont sincères et tenus de manière réglementaire. *Je tiens à féliciter Louis Larmande, trésorier de l'association, pour la rigueur et le soin apportés à la bonne tenue des comptes.* Ceux-ci reflètent bien la situation financière de l'ATDM34 au 31/12/2011 et je propose qu'ils soient approuvés par l'assemblée générale.

### VOTE

**Le quitus au trésorier est adopté à l'unanimité.**

## 4. L'ATDM 34

**136 adhérents à ce jour** / 122 au 30 janvier 2011 (AG 2011)

- **Décédés:** José DESMERGERS, Jacques GOUJAT, Henri PIBOULEAU
- **En silence radio :** Francis BANON, Jean BEDEL, Régis CHAMBOREDON, Pierre LAUZAT, Michel PAUCHANT, Alain PLANE
- **Radiation demandée:** Régis CHAMBOREDON, Michel PAUCHANT, Alain PLANE  
**Accord de l'assemblée pour la radiation de ces membres**
- **Exemptés de cotisation : 5**
- **Effectifs :** Mise à jour en temps réel du **listing** sur le site internet. A vous tous de communiquer les corrections et les informations nouvelles.
- **Moyenne d'âge : 72.5 ans** - Doyens : COL MILHE de SAINT VICTOR 92 ans et Lucie BASSET 92 ans
- **Internautes : 90** dont notre doyen (homme) est Henri POUZERGUE 88 ans mais précédé par Lucie BASSET (92 ans)

### **16 nouveaux adhérents depuis la dernière AG**

- François ANSEAUME (1956)
- Alain BASSOT (1942)
- Benjamin BIOUTI (1978)
- Pascal BLIOT (1970)
- Pierre DAUFRESNE (1945)
- Jean DEMACON (1936)
- François DERRIEN (1938)
- René FINOSKI (1935)
- Eric HEBRARD (1953)
- Jean Félix HECKER (1932),
- Elrick IRASTORZA (1950)
- Claude LETELLIER (1930)
- Henri MEUNIER (1937)
- Michel NOILHAN (1955)
- François POUCHAT (1952)
- Jean Marie THIEBAULT (1934)

**DEMANDE de DEMISSION** du médecin en chef Roger RAYNAUD (1926). Après 15 années de fidélité à l'ATDM34 il a été décidé qu'il resterait sur les tablettes de l'ATDM34 avec ou sans cotisations.

### **INTERVENTION DES DELEGUES POUR LEUR ZONE D'ACTION**

**Jean Marie ROMAIN / Georges BARTOLI** pour BEZIERS

**Yvan NICAISE** pour les Hauts Cantons

**Louis LARMANDE** pour Lunel

# ACTIVITES 2011

- **Participation aux cérémonies patriotiques, à l'hommage à nos soldats morts pour la France** en Afghanistan (Castelnau/Montpellier), à l'AG du Souvenir français, de la DPLV/LS / aux cérémonies de tradition de l'UNP34, de l'AALEM et des MM/ aux manifestations de l'ONAC, l'UNC34, l'ANA RICM, l'ANA 21<sup>ème</sup> RIMA
- **Visites aux anciens** faites par Juliette DRUINOT et contacts téléphoniques fréquents auprès de ceux qui sont seuls.
- **Assistance administrative** à Andy RAKOTO et à Francine PIBOULEAU après le décès de leur conjoint.
- **Soutien informatique permanent**, par Vincent RABOT, à la **gestion des sites** de l'ANOCR34, du DPLV-LH, du musée de la Maison de la dernière cartouche... **Il a effectué le remodelage complet du site de l'AAMTDM** avec les traductions (en espagnol par le Colonel (er) Christian MERCIER, en italien par le Colonel @ René CATHALA et, en allemand, par Mme Lilia GIRARD aidée par le Général Miche RALL et corrigée par l'Oberstleutnant Diera Stephan, en poste à l'EAI). Ce site est passé sous le joug de Michel AVELANGE (AAMTDM) mais notre webmaster en assure toujours l'assistance. **Il a créé et mis à la disposition** de toutes les amicales TDM qui souhaitent intégrer le web, **une base complète pour un site « clé en main »** type ATDM34.
- **Participation au projet de la création d'une Journée nationale du Souvenir** : Vincent RABOT a rédigé des notes et communiqué à nos élus l'argumentation du GCA (2S) D. DELORT, PDT de la Saint-Cyrienne, association pilote du comité d'entente (regroupant plusieurs dizaines d'Associations / 1 million de membres), créé pour une véritable action commune auprès du Président de la République.. Le message est bien passé, a été relayé à l'Assemblée Nationale et au Sénat et un projet de loi a été adopté par les deux chambres enrichi d'une obligation d'inscription sur les monuments aux morts des communes des décédés en opération.
- **Participation au congrès de la FNAOM&ACTDM** à Caen et **aux cérémonies de Bazeilles** à Fréjus
- **Forte mobilisation pour les funérailles de nos camarades** : José DESMERGERS, Henri PIBOULEAU, Jacques GOIJAT et Jean BOURREAU (PDT ANA21)
- **Organisation de randonnées** par Michel BAIN (Octobre et novembre dans le massif du Caroux). Activité physique et culturelle car notre guide maîtrise la géographie mais aussi l'Histoire.
- **Organisation de visites culturelles, de sorties et de déjeuners** en Aveyron, à Béziers et dans la région de Montpellier avec une participation très honorable.

## PROJET D'INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

**Préparation de 3 modules réalisée par M. BAIN, G BARTOLI, P. PACAUD**

*A propos de la guerre de 1870 : Un engagement total des Hommes : « BAZEILLES »*

*A propos de la guerre de 1914/1918 : Un engagement global de la nation « LA FORCE NOIRE DANS LA GUERRE »*

*A propos de la guerre de 1939/1945 : Un engagement mondial « L'INTERFACE US/FR OPERATION DRAGON »*

**Historique et état du projet**

## SOUSCRIPTION « terre Fraternité » ET MOBILISATION POUR NOS BLESSES

**Approche / Bilan / Stimulation et projet d'autres actions** : visites, contact avec les familles...

## SOLIDARITE

**Interventions individualisées auprès de membres en difficulté**

**Action auprès des Pères missionnaires** de la maison de retraite de Montferrier/Lez où résidait le Père Albert MATHIEU  
Vêtements, linge, appareillage médical, postes radio, TV, douceurs sont collectés par Michèle et Christian MERCIER

**Dons des membres** à l'ATDM34 en sus de la cotisation

## RAYONNEMENT DES TROUPES DE MARINE AU TRAVERS DE L'AMICALE

**Excellence dans les relations avec les autorités civiles et militaires**

**Excellence dans l'organisation des cérémonies de Bazeilles**

En associant (si possible) inaugurations/baptêmes « Bazeilles 1870 »

**Volonté commune pour sensibiliser des élus au monde militaire et aux TDM en particulier**

## INFORMATION - COMMUNICATION

Un Site Internet relooké / Une mine d'informations ! (Intervention V. Rabot)

### Bilan des connexions au site pour l'année 2011

Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Clics
janv-11	1 171	2 092	40 718	260 383
févr-11	722	1 263	10 447	81 422
mars-11	753	1 365	10 275	91 307
avr-11	588	911	5 299	46 994
mai-11	858	1 396	14 493	106 860
juin-11	770	1 329	25 385	146 940
juil-11	816	1 380	126 177	312 116
août-11	657	1 077	8 135	80 060
sept-11	889	1 608	33 513	202 979
oct-11	702	1 237	12 784	123 036
nov-11	705	1 242	13 122	110 393
déc-11	813	1 474	13 918	114 456
<b>Total 2011</b>	<b>9 444</b>	<b>16 374</b>	<b>314 266</b>	<b>1 676 946</b>
Total 2010	14476	21 483	211 959	750 733
Bilan	-5 032	-5 109	102 307	926 213

- Le site est connu et se porte bien, malgré la perte de nos stagiaires étrangers avec un maintien très élevé des clics ce qui montre qu'il y a quand même beaucoup de nouveaux visiteurs.
- 28281 ( près de 10/100) pages consultées de l'étranger, pour un total de 314266 pages.
- 39 personnes ont téléchargé le bulletin d'adhésion.

**LES SOUVENIRS ET LES TEMOIGNAGES QUE VOUS AVEZ SONT LES BIENVENUS  
IL EST IMPORTANT DE NE PAS LES LAISSER DISPARAITRE**

Actions, missions particulières, situations originales, anecdotes, cancans d'outre-mer....

### Agenda 2012

- **15 - septembre** : cérémonie de Bazeilles ATDM34 à saint Gély du Fesc
- **24 au 29 septembre** congrès de la FNAOM à Castres. Participation de l'Amicale prévue (organisation à l'étude)

**Le quitus du bilan 2011 est adopté à l'unanimité**

## 5. Renouvellement et recomposition du conseil d'administration

- **Sortants** : Jean-Yvon FEVRIER, Georges BARTOLI, Louis LARMANDE, Yvan NICAISE, Vincent RABOT, Roger RAYBOIS,
- **Volontaires pour un nouveau mandat** : Jean-Yvon FEVRIER, Georges BARTOLI, Louis LARMANDE, Yvan NICAISE, Vincent RABOT, Roger RAYBOIS.
- **Volontaires entrant** : Christian GUEGAN - Jean Marie ROMAIN

Les volontaires pour un nouveau mandat : Jean-Yvon FEVRIER, Georges BARTOLI, Louis LARMANDE, Yvan NICAISE, Vincent RABOT, Roger RAYBOIS **sont reconduits par l'assemblée à l'unanimité**

Christian GUEGAN est **admis au conseil d'administration à l'unanimité**

Jean -Marie ROMAIN est **admis au conseil d'administration à l'unanimité**

**Membres du CA** : Georges BARTOLI (2012), Jacques BOUTHIER (2011), Paul CHASSAGNEUX (2011), Jean-Yvon FEVRIER (2012), Christian GUEGAN (2012), Louis LARMANDE (2012), Jean-Marie LEMORT (2011), Yvan NICAISE (2012), Vincent RABOT (2012), Roger RAYBOIS (2012), Jean Marie ROMAIN (2012), Daniel VERIN (2010)

**Chargés de mission** : Juliette DRUINOT (2010) (visite aux anciens), Jean Pierre GOVERN (2010) (Porte Drapeau), Christian MERCIER (relation avec les pères missionnaires)

### Désignation d'un commissaire au compte

Maurice ANDREY

La composition du conseil d'administration et du bureau est renvoyée en annexe 1

## 6. Prévisions financières 2012

TITRES	REEL 2011			PREVISION 2012		
	DEBIT	CREDIT	SOLDE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
REPORT		3296.78	3296.78		2709.06	2709.06
COTI ATDM		1522.50	1522.50		1876.00	1876.00
COTI A + 1		18.00	18.00			
COTI – FEDE	-367.50	367.50		-536.00	536.00	
S/T COT	-367.50	1908.00	1540.50	-536.00	2412.00	1876.00
REPAS	-7057.00	7051.00	-6.00	-7000.00	7000.00	
BAZAR	-350.00	82.00	-268.00	-200.00	200.00	
DAMIER		998.00	998.00		800.00	800.00
S/T ACT ASS	-7407.00	8131.00	724.00	-7200.00	8000.00	800.00
DONS		881.50	881.50		900.00	900.00
STAG.ETRAN						
FONDS SOLIDAR	** -728.90	280.00	-448.90	-1500.00		-1500.00
S/T ACT SOC	-728.90	1161.50	432.60	-1500.00	900.00	-600.00
REPRESENTATION	-1834.25		-1834.25	-1500.00		-1500.00
CORRESPOND	-656.00		-656.00	-700.00		-700.00
COPIES	-460.36		-460.36	-700.00		-700.00
FOURNITURES BUREAUX	-638.89		-638.89	-1000.00		-1000.00
ASSURANCES	-110.32		-110.32	-120.00		-120.00
S/T FRAIS GENE	-3699.82		-3699.82	-4020.00		-4020.00
SUBVENTIONS		415.00	415.00		415.00	415.00
TOTAL	12203.22	14912.28	2709.06	13256.00	14436.06	1180.06

- **Cotisation 2012** : toujours à 18 € avec reversement de 4,00 € à la FNAOM
- **Bulletins** : 3 à 4 par an et communication de tous les PV de réunion du CA (5 à 7/an)

## 7. Clôture de l'Assemblée générale ordinaire

## 8. Assemblée générale Extraordinaire

Proposition d'ajout dans les statuts : ARTICLE 5

Article actuel :

**ARTICLE 5** : L'Amicale se compose de :

- **Membres actifs** : de droit, à jour de leur cotisation, tous ceux qui servent et ont servi dans les Troupes de Marine, les veuves ou conjoints des anciens membres et/ou des anciens des Troupes de marine ; tous ceux qui ont servi OM avec l'aval du Conseil d'administration.
  - **Membres à vie** : Tout membre versant 250 euros de dons dans la même année (cotisation+don)
  - **Membres de soutien** : ceux qui versent la cotisation +1€ jusqu'à 39,99 €.
  - **Membres bienfaiteurs** : les membres qui versent au moins 40€
  - **Membres d'honneur** : les personnes qui ont rendu des services à l'Amicale, tant pour sa création que pour son développement. Elles sont proposées par le conseil d'administration et nommées en assemblée générale.
- **Amis** : autres personnes désirant adhérer à l'Amicale. Cette adhésion est subordonnée à l'accord du Conseil d'administration.

Le président peut, après avis du conseil d'administration, exempter un membre de cotisation

### Article proposé

**ARTICLE 5** : L'Amicale se compose de :

- **Membres actifs** : de droit, à jour de leur cotisation, tous ceux qui servent et ont servi dans les Troupes de Marine, les veuves ou conjoints des anciens membres et/ou des anciens des Troupes de marine ; tous ceux qui ont servi OM avec l'aval du Conseil d'administration.
- **Amis** : autres personnes désirant adhérer à l'Amicale. Cette adhésion est subordonnée à l'accord Conseil d'administration. **Il ne peut y avoir plus de 10/100 de membres amis.**
  - **Amis ou Membres à vie** : ceux versant 250 euros de dons dans la même année (cotisation+don)
  - **Amis ou Membres de soutien** : ceux qui versent la cotisation +1€ jusqu'à 39,99 €.
  - **Amis ou Membres bienfaiteurs** : les membres qui versent au moins 40€
  - **Membres d'honneur** : les personnes qui ont rendu des services à l'Amicale, tant pour sa création que pour son développement. Elles sont proposées par le conseil d'administration et nommées en assemblée générale.

Le président peut, après avis du conseil d'administration, exempter un membre de cotisation

**L'assemblée vote à l'unanimité la modification de l'article sur le plan de la forme et du rajout d'amis** devant Membres à vie, Membres de soutiens et membres bienfaiteurs.

L'assemblée rejette à la majorité par 26 voix contre, 13 pour et 6 abstentions la proposition d'ajout de **"Il ne peut y avoir plus de 10/100 de membres amis."**

## **L'article retenu devient :**

ARTICLE 5 : L'Amicale se compose de :

- **Membres actifs** : de droit, à jour de leur cotisation, tous ceux qui servent et ont servi dans les Troupes de Marine, les veuves ou conjoints des anciens membres et/ou des anciens des Troupes de marine ; tous ceux qui ont servi OM avec l'aval du Conseil d'administration.
- **Amis** : autres personnes désirant adhérer à l'Amicale. Cette adhésion est subordonnée à l'accord Conseil d'administration.
  - **Amis ou Membres à vie** : ceux versant 250 euros de dons dans la même année (cotisation+don)
  - **Amis ou Membres de soutien** : ceux qui versent la cotisation +1€ jusqu'à 39,99 €.
  - **Amis ou Membres bienfaiteurs** : les membres qui versent au moins 40€
  - **Membres d'honneur** : les personnes qui ont rendu des services à l'Amicale, tant pour sa création que pour son développement. Elles sont proposées par le conseil d'administration et nommées en assemblée générale.

Le président peut, après avis du conseil d'administration, exempter un membre de cotisation

## **9. Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire**

- **Interventions :**

1. Témoignage sur la mission EPIDOTE en Afghanistan
2. CR de l'AG de l'AAMTDM à Fréjus le 21/01
3. Un Musée pour l'Histoire des Sahariens

Remise de Mérite Colonial à Claude DESMERGERS  
Remise de l'ancre d'or à Daniel SCHIRA

**A Lattes le 8 mars 2012**

**Le secrétaire général Vincent RABOT**

**Le Président Paul CHASSAGNEUX**





L'AMICALE DES ANCIENS D'OUTRE-MER ET  
ANCIENS COMBATTANTS DES TROUPES DE MARINE DE L'HERAULT  
dite ATDM34

**Alias**

Amicale des Troupes de Marine et  
des Anciens Combattants d'Outre-Mer de l'Hérault

## Annexe 1

### de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est déroulée à Castries le 28 janvier 2012

L'AAOMACTDM de l'Hérault s'est réunie en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le 28 janvier 2012 en matinée.

Après avoir constaté la validité de cette assemblée, le Président, le colonel (ER) CHASSAGNEUX a donné le rapport d'activité de l'année 2011, puis le trésorier, Monsieur Louis LARMANDE a exposé le rapport financier de l'exercice 2011.

Tous deux ont obtenu le quitus de l'assemblée générale

Il a été procédé à la reconduction des membres arrivant en fin de mandat et l'admission de deux nouveaux membres dans le conseil d'administration qui se compose désormais de : (ordre alphabétique) : Georges BARTOLI, Jacques BOUTHIER, Paul CHASSAGNEUX, Jean-Yvon FEVRIER, Christian GUEGAN, Louis LARMANDE, Jean-Marie LEMORT, Yvan NICAISE, Vincent RABOT, Roger RAYBOIS, Jean Marie ROMAIN, Daniel VERIN

Le bureau élu par le nouveau conseil d'administration a la composition suivante :

**Président** : Colonel (ER) CHASSAGNEUX Paul, 28 rue des Amandiers 34970 LATTES, retraité, français.

**Vice-président** : Lieutenant-colonel GUEGAN Christian, Résidence Maréchal Juin, 5 Place Junot, 34080, MONTPELLIER, officier supérieur, français

**Secrétaire général** : Colonel (ESR) RABOT Vincent, 160 rue des chamois 34400 LUNEL, retraité, français

**Trésorier** : LARMANDE Louis, 50 rue Edgard Quinet, 34400 LUNEL, retraité, français.

**Commissaire aux comptes** : Lieutenant-colonel (ER) ANDREY Maurice, 254 rue de Plo Midi 34730 PRADES LE LEZ, retraité, français.

Conformément aux statuts, le siège social de l'amicale reste au domicile du président :

28 rue des Amandiers 34970 LATTES

Trésorerie : Seul le président Paul CHASSAGNEUX et le trésorier Louis LARMANDE sont habilités à utiliser les chèquiers de l'association et à signer les chèques.

**A Lattes le 8 mars 2012**

**Le secrétaire général Vincent RABOT**

**Le Président Paul CHASSAGNEUX**



L'AMICALE DES ANCIENS D'OUTRE-MER ET  
ANCIENS COMBATTANTS DES TROUPES DE MARINE DE L'HERAULT  
dite ATDM34

**Alias**

Amicale des Troupes de Marine et  
des Anciens Combattants d'Outre-Mer de l'Hérault

## **Annexe 2**

# **STATUTS**

### **ARTICLE 1**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi de 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

«**Amicale des Anciens d'Outre-Mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine de l'Hérault** », sigle **AAOMACTDM34**. Sur le plan pratique notre appellation commune reste **ATDM 34**.

### **ARTICLE 2 :**

Cette association apolitique et non confessionnelle a pour buts de resserrer les liens unissant les troupes de marine et les anciens d'outre-mer, d'initier et fidéliser l'entraide sous toutes ses formes :

- En participant à l'aide à la reconversion des engagés TDM en fin de contrat.
- En entretenant le souvenir et la « mémoire » pour les sacrifices des anciens combattants des pays ayant appartenu à l'Empire français et en soutenant la défense de leurs intérêts.
- En apportant aide et assistance aux membres de l'Amicale et à leur famille

Elle défend nos valeurs traditionnelles et celles, spécifiques des Troupes de marine : disponibilité, initiative, goût de l'aventure, curiosité et ouverture sur le monde, respect des cultures, fierté d'avoir participé à l'épopée coloniale de la France.

Elle permet de développer des relations amicales et uniques avec les stagiaires militaires étrangers présents dans nos écoles militaires.

L'ATDM34, contribue, grâce à l'expérience et la diversité de ses membres (ex personnels d'active dont certains ont fait une deuxième carrière, réservistes, Civils ayant servi OM...) à renforcer les liens Armée Nation.

### **ARTICLE 3 :**

Le siège social est fixé au domicile du président. Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration ; la ratification de l'assemblée générale sera nécessaire.

### **ARTICLE 4 :**

L'amicale est affiliée à la Fédération Nationale des Anciens d'Outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine, Caserne Guynemer, 2 rue Charles-Axel Guillaumot 92500 RUEIL MALMAISON .

ARTICLE 5 : L'Amicale se compose de :

- **Membres actifs** : de droit, à jour de leur cotisation, tous ceux qui servent et ont servi dans les Troupes de Marine, les veuves ou conjoints des anciens membres et/ou des anciens des Troupes de marine ; tous ceux qui ont servi OM avec l'aval du Conseil d'administration.
- **Amis** : autres personnes désirant adhérer à l'Amicale. Cette adhésion est subordonnée à l'accord Conseil d'administration.
  - **Amis ou Membres à vie** : ceux versant 250 euros de dons dans la même année (cotisation+don)
  - **Amis ou Membres de soutien** : ceux qui versent la cotisation +1€ jusqu'à 39,99 €.
  - **Amis ou Membres bienfaiteurs** : les membres qui versent au moins 40€
  - **Membres d'honneur** : les personnes qui ont rendu des services à l'Amicale, tant pour sa création que pour son développement. Elles sont proposées par le conseil d'administration et nommées en assemblée générale.

Le président peut, après avis du conseil d'administration, exempter un membre de cotisation

Le président peut, après avis du conseil d'administration, exempter un membre de cotisation Modification de Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire

## ARTICLE 6 :

**Radiation** : La qualité de membre se perd par

- Démission
- Décès
- Non paiement de la cotisation annuelle
- Condamnation infâmante
- Faute grave contre l'honneur

Les radiations pour non paiement de cotisation, condamnation infâmante, faute grave contre l'honneur, sont prononcées par le conseil d'administration après audition de l'intéressé dûment convoqué par lettre recommandée. La décision du conseil d'administration sera communiquée dans les mêmes formes.

## ARTICLE 7 :

Aucun membre de l'amicale, quelle que soit sa fonction, ne pourra se prévaloir de son titre à l'appui d'une candidature à un mandat électif quelconque.

## ARTICLE 8 :

Les ressources de l'amicale comprennent :

- Les cotisations annuelles fixées en assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.
- Les dons, legs et subventions qu'elle pourra recevoir des régions, départements, communes, et tous autres organismes civils et militaires, et de toute autre personne physique ou morale.
- Le produit des différentes manifestations.
- Les intérêts des fonds placés.

## ARTICLE 9 :

L'Amicale est dirigée par un Conseil d'administration, élus pour trois ans, rééligibles.

Seuls les membres actifs sont éligibles.

Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres au scrutin démocratique un Bureau composé de :

Un président, Un vice-président, Un secrétaire général, Un trésorier

Le Conseil d'administration est renouvelé chaque année par tiers.

Le conseil d'administration peut décider de démissionner un responsable du conseil d'administration dans le cas où il serait dans l'incapacité d'honorer sa responsabilité. Cette décision est prise par vote à l'unanimité des voix, l'intéressé ne peut pas participer à cette décision.

Son remplacement se ferait conformément au paragraphe ci dessus.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres par cooptation. Il est pourvu à leur remplacement définitif dès la prochaine Assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

#### **ARTICLE 10 :**

**Réunion du conseil d'administration :** il se réunit chaque fois que nécessaire, et au moins tous les six mois, sur convocation du président, ou sur la demande du quart des membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Les membres actifs chargés de mission participent aux réunions du conseil d'administration avec droit de vote.

#### **ARTICLE 11 :**

**Assemblée générale ordinaire :** l'assemblée générale comprend tous les membres, à quelque titre qu'ils soient affiliés.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'amicale sont convoqués par les soins du secrétaire général, par simple lettre. L'ordre du jour est inscrit sur les convocations. Les questions éventuelles des membres doivent parvenir par écrit huit jours à l'avance au secrétaire général.

Le président préside l'AG. Il est assisté des membres du bureau. Il expose la situation morale de l'amicale.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

Puis l'ordre du jour et les questions écrites sont traités.

Ensuite, il est procédé au remplacement des membres du conseil sortant.

#### **ARTICLE 12 :**

**Assemblée générale extraordinaire :** si besoin est ou sur la demande de la moitié plus un des membres actifs ; le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire suivant les modalités précisées à l'article 13.

#### **ARTICLE 13**

**Quorum :** pour être valable, les AG ordinaires et extraordinaires doivent obtenir pour pouvoir délibérer un **quorum du quart des membres actifs, plus un**, soit présents, soit représentés

#### **ARTICLE 14 :**

**Modification des statuts :** les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du conseil d'administration ou sur la demande écrite du quart, au moins des membres actifs. Dans ce dernier cas, la proposition est transmise au CA un mois au moins avant l'assemblée générale qui doit statuer. Seuls les membres actifs prennent part au vote. La modification est adoptée à la majorité simple des membres actifs présents ou représentés.

#### **ARTICLE 15 :**

Un règlement intérieur sera établi par le conseil d'administration qui le fera approuver en assemblée générale. Ce règlement sera destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux ayant trait à l'administration de l'amicale.

#### **ARTICLE 16 :**

**DISSOLUTION :** en cas de dissolution prononcée par les deux tiers des membres actifs présents à l'assemblée générale ou à la majorité simple des membres de l'association, cette dissolution est approuvée par le conseil d'administration ou, à défaut, par une commission nommée à cet effet. L'actif, s'il y a lieu, sera dévolu à la Fédération nationale des anciens d'outre-mer et anciens combattants des Troupes de marine (FNAOM/ACTDM). , Caserne Guyemer, 2 rue Charles -Axel Guillaumot 92500 RUEIL MALMAISON

**A Lattes le 8 mars 2012**

**Le secrétaire général Vincent RABOT**

**Le Président Paul CHASSAGNEUX**